

B1.34.1 Que faire en cas de cambriolage ?



Après un **cambriolage**, il est recommandé d'**appeler la police** rapidement, puis de **porter plainte** au commissariat. *Ensuite*, il faut contacter son assureur et vérifier son **contrat d'assurance** : certaines **effractions**, comme une fenêtre cassée, peuvent être couvertes, parfois avec un plafond de remboursement. Il est utile d'envoyer une liste des objets volés avec leur valeur et, si possible, les factures. *Par exemple*, un achat récent sera plus facile à justifier. *En résumé*, plus le dossier est complet, plus l'indemnisation peut être rapide.



1. Quelle est la première action à faire après un cambriolage ?
 - a. Nettoyer immédiatement l'appartement
 - b. Attendre l'assureur à la maison
 - c. Appeler la police
 - d. Changer de banque
2. Pourquoi faut-il lire le contrat d'assurance avec attention ?
 - a. Pour demander une enquête privée
 - b. Pour vérifier si le vol et le cambriolage sont couverts
 - c. Pour éviter de porter plainte
 - d. Pour choisir un nouveau logement

1-c 2-b

2. Après un cambriolage dans ton immeuble, tu veux mieux protéger ton appartement et comparer les prix d'alarmes.

Tâche: Indique le budget que tu es prêt(e) à consacrer pour installer un système d'alarme et justifie ton choix avec deux types d'alarme et leurs prix.

URL: Prix d'un système d'alarme

Use in your answer: un système d'alarme connecté / installer une alarme / caméra de surveillance / télésurveillance / sécuriser / *En résumé*